



Déclaration d'adhésion

Nom de l'institution de prévoyance:

Adresse:

L'institution de prévoyance soussignée souhaite adhérer en tant qu'investisseur à J. Safra Sarasin Fondation de placement 2. Elle s'engage ainsi à verser, en même temps que le premier paiement, un montant unique de CHF 100.00 à la fortune de base de la fondation de placement.

Elle confirme par la présente être exonérée d'impôt dans son canton de domicile conformément aux dispositions légales et constituer

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> une institution de prévoyance professionnelle enregistrée au sens de l'art. 48 LPP (prière d'indiquer le numéro d'enregistrement LPP) | <input type="checkbox"/> une institution au sens de la loi sur le libre passage |
| <input type="checkbox"/> une institution de prévoyance professionnelle non enregistrée avec prestations réglementaires dans les domaines préobligatoire et surobligatoire (en particulier solution spécifique aux cadres ou institution de prévoyance pour les cadres)(prière d'indiquer plus bas le numéro d'enregistrement de l'institution de prévoyance surobligatoire): | <input type="checkbox"/> un autre véhicule de prévoyance professionnelle reconnu comme institution de prévoyance qualifiée selon l'art. 1 de la Convention de double imposition américano-suisse CH-USA »)du 25 novembre 2004 complétée par le Protocole d'accord du 3 décembre 2004, (l'institution fournira obligatoirement ses statuts et son règlement en même temps que sa déclaration d'adhésion) |
| | <input type="checkbox"/> une fondation de placement dont le cercle d'investisseurs se limite aux institutions précitées. |

- une fondation générale ou collective.

L'institution de prévoyance confirme à J. Safra Sarasin Fondation de placement 2 qu'elle remplit toutes les conditions requises par la CDI CH-USA du 25 novembre 2004 et par le Protocole d'accord du 3 décembre 2004 pour pouvoir prétendre au taux d'imposition à la source de 0% selon l'art. 10 al. 3 CDI CH-USA, en particulier celles ayant trait à la limitation des avantages découlant de ladite convention. Elle s'engage en outre à informer sans délai J. Safra Sarasin Fondation de placement 2, et à résilier son adhésion à cette , dès que les circonstances prévalant au moment de la présente déclaration viendraient à changer.

Afin de vérifier les informations fournies par l'institution de prévoyance, J. Safra Sarasin Fondation de placement 2 se réserve le droit d'exiger la production des statuts et de les contrôler auprès du fonds de garantie LPP, à l'aide du numéro d'enregistrement.

1. Personne à contacter (en MAJUSCULES)

Tampon / Signature

Lieu / Date

2. Personne à contacter (en MAJUSCULES)

Tampon / Signature

Lieu / Date